

Norbert Aime MELINGUI AYISSI

**LES FONDAMENTAUX D'UNE DIPLOMATIE
HARMONIEUSE ET DYNAMIQUE; LE CAS DE LA
COOPERATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA
FRANCE AU CAMEROUN, 1916-1960**

THE FUNDAMENTALS OF A HARMONIZED AND DYNAMIC
DIPLOMACY; THE CASE OF THE ECONOMIC COOPERATION
BETWEEN FRANCE AND CAMEROON, 1916-1960

Abstract: The hereby article presents the privileged relations France had with Cameroon since 1916, following a British and French condominium that lasted until the end of the colonization in 1960. In fact, under different political instruments connected with Cameroon, France knew how to perpetuate a wide range of historical diplomatic relations. These particular relations, rapidly changing from one context to another, made proof of the extent the cooperation reached in its dynamics. Time after time, Cameroon changed status from territory under mandate to trust territory. The cooperation extends beyond the state, local collectivities or companies. Having a strong economic and social component, the cooperation creates favorable premises for the parties. However, the advantages, whatever they might embody, cannot be even for both countries.

Keywords: diplomacy, economic cooperation, France, Cameroon

*

I- Contexte historique de la coopération

La coopération économique franco-camerounaise a débuté dans un contexte précis qui sied à un environnement approprié, à savoir le contexte politique et le contexte économique.

A- Le contexte politique

1-Le statut du Cameroun

Le Cameroun a changé à plusieurs reprises son statut politique.

En effet, à l'issue de la première guerre mondiale, le Cameroun a rompu avec le statut de protectorat datant depuis l'arrivée allemande en 1884. L'Allemagne avait perdu toutes ses colonies au bénéfice de la France et l'Angleterre à travers la Société Des Nations. Sous la houlette de cet

organisme, le Cameroun est devenu un pays placé sous mandat confié à la France et l'Angleterre en 1922¹.

Avec la seconde guerre mondiale, le Cameroun reste rattaché à sa métropole et demeure sous son administration en vertu de l'accord de tutelle signé le 13 décembre 1956². Cet accord certifie la mutation du mandat de la Société des Nations en lieu et place de la tutelle de l'Organisation des Nations Unies. Rappelons que jusqu'en avril 1957, le Cameroun était considéré comme un territoire associé, il a été membre de l'Union Française et a suivi avec d'autres l'évolution des territoires d'outre-mer. Notons également que c'est la constitution française du 27 octobre 1946 qui a créé et défini les différents organes centraux de l'Union française³.

a- La période de mandat, 1919-1945

Peu de temps avant le traité de Versailles, les trente deux Etats vainqueurs de la Guerre s'étaient réunis en janvier 1919 à Paris, capitale française, à l'occasion d'une conférence coordonnée par quatre chefs d'Etat notamment Thomas Woodrow Wilson des Etats-Unis d'Amérique, Georges Clemenceau de la France, David Lloyd George de la Grande Bretagne et Vittorio Orlando d'Italie⁴. Le traité de Versailles du 28 juin 1919 prononça la déchéance de l'Allemagne. L'article 119 dudit traité stipulait en effet que « l'Allemagne renonce en faveur des puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'Outre-mer »⁵. L'article 22 quant à lui a donné au Cameroun un statut particulier à travers l'introduction de la notion nouvelle du mandat de la Société Des Nations⁶.

a-1- La teneur du texte mandataire

Durant les assises de Versailles, plusieurs opinions ont été mises en évidence. D'abord celle de l'Angleterre, la France et le Japon qui étaient pour

¹ D. Oyono, *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1986*, Paris, l'Harmattan, 1992, p., 48.

² V. Fandja, *Mise en place des industries au Cameroun, le cas d'ALUCAM à Edéa, 1957-1981*, mémoire de maîtrise en Histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 1998, p. 9.

³ *Encyclopédie de la République Unie du Cameroun*, tome 2 « Histoire et l'Etat », Paris, Nouvelles Editions Africaines, 1981, p. 77.

⁴ V. Fandja, *Mise en place des industries au Cameroun, le cas d'ALUCAM à Edéa, 1957-1981*, mémoire de maîtrise en Histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 1998, p. 9.

⁵ Ibid.

⁶ A. Owona, *L'évolution politique du Cameroun de 1884 à 1970 : le Cameroun sous mandat de la société des nations, ou période de dépendance totale*, tome 2, Document ronéotypé, Université fédérale du Cameroun, mars 1970, p.3.

l'annexion des possessions allemandes. Ils souhaitaient que les vainqueurs se partagent les possessions des vaincus. Ensuite celle des Etats-Unis qui estimait qu'il fallait internationaliser les colonies, et enfin l'opinion du groupe présidé par le Général SMUTS Délégué de l'Union Sud Africaine qui propose la formule de mandat. D'après eux, les anciennes colonies allemandes vont dépendre de la Société des Nations mais confiées à une autre puissance mandataire devant l'autorité internationale.

Tout compte fait, c'est la dernière solution qui fut adoptée. On créa à cet effet trois types de mandat :

- le mandat de type « A » qui fut réservé aux pays plus avancés sur le plan du développement
- le mandat de type « B » à ceux du niveau moyen
- le mandat de type « C » fut attribué aux territoires encore enclavés⁷

C'est ainsi que sur le plan international, le Cameroun est définitivement sorti du régime colonial. Il fut laissé à la France et à l'Angleterre le soin de fixer les modalités du mandat du Cameroun et à soumettre les résultats de leurs travaux aux instances internationales.

La formule du mandat n'était certes pas parfaite mais elle était la meilleure de toutes les possibilités. Elle devait permettre au Cameroun de cheminer logiquement vers une échéance que les acteurs du traité de Versailles n'avaient pas précisée et qui ne devait être que la souveraineté internationale⁸.

a-2- La mise en application

La Société Des nations avait laissé à l'Angleterre et à la France le soin de définir les détails de l'Administration que chacun souhaitait adopter dans son espace.

L'Angleterre s'engagea à adopter la forme nigériane des provinces. En clair c'était un régime de gouvernement calqué sur le modèle du Nigéria. Rappelons que le Nigéria était une fédération des provinces autonomes ayant à son sommet un gouvernement général entouré d'un conseil fédéral et par la suite d'un gouvernement fédéral.

Chaque province avait son conseil et son gouverneur. La fédération comptait trois juridictions à savoir, le Nigéria septentrional, oriental et occidental. Le Cameroun Britannique avait été divisé en trois districts : le Nord avec Dikwa comme chef-lieu est resté une région d'Administration indirecte, l'Adamaoua fut rattaché à Yola et le sud a conservé la capitale allemande de Buéa.

⁷ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome 2 CEPER, 1985, p.174.

⁸ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p. 368.

Par ailleurs, la France s'engage à gouverner le Cameroun comme une partie intégrante de l'empire colonial français. Le pays va conserver son autonomie car il ne va pas être rattaché à l'Afrique équatoriale. Les colonies d'Afrique étaient regroupées en deux grands ensembles notamment l'Afrique occidentale française et l'Afrique Equatoriale française réunissant plusieurs colonies qui avaient leurs gouverneurs et leurs Administrations, sous l'autorité d'un gouverneur général assisté d'un conseil de gouvernement.

L'Afrique Equatoriale était constituée du Moyen Congo, le Gabon, l'Oubangui-chari et le Tchad⁹. Chaque territoire avait à sa tête un Lieutenant Gouverneur¹⁰.

La voie du Cameroun ne serait donc ni une réédition de l'assimilation progressive de l'Afrique occidentale française, ni l'indigénat stagnant aux effets monstrueux pratiqué en Afrique Equatoriale française, mais un effort de promotion générale axé sur le social¹¹. Cette voie reste inscrite à l'intérieur du grand mouvement en faveur des colonies et que devait clore la conférence de Brazzaville de 1944 pour ouvrir une nouvelle ère¹².

b- La période de tutelle, 1945-1957

La nécessité de mettre un terme à la seconde guerre mondiale s'est ressentie par un grand nombre d'Etats en Europe.

En effet, c'est le premier janvier 1942 que vingt six Etats adoptent la déclaration des Nations Unies. Ils s'engagent à poursuivre le combat contre le fascisme germano-italien. A cet effet, le président américain Franklin Roosevelt propose une idée qui lui semble Idéale, celle de la création d'une organisation des Nations Unies. Une cinquantaine de pays devaient opter pour cette idée à la conférence de San Francisco qui s'est tenu du 27 avril au 26 juin 1945. La même année, la majorité des pays signataires ont ratifié la charte et l'ONU est née. Son esprit et son but sont identiques à ceux de la société des nations à savoir, promouvoir la paix et la stabilité y comprise la collaboration internationale.

La nouvelle organisation va être constituée de six grands moyens d'Administration en l'occurrence l'Assemblée générale, le conseil de sécurité, le conseil Economique et Social, la cour internationale de justice, le secrétariat général et le conseil de la tutelle.

⁹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1985, p. 131.

¹⁰ Ibid.

¹¹ V. Fondja, *Mise en place des industries au Cameroun, le cas d'ALUCAM à Edéa 1957-1981*, mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 1998, p. 11.

¹² E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p. 314.

Le conseil de la tutelle est chargé de la gestion des anciens territoires de mandat. C'est lui qui doit veiller à leur marche vers l'indépendance et envoyer les missions de contrôle dans les pays respectifs.

Les pays de tutelle sont régis par des accords de tutelle. On comptabilise à cette période une dizaine de pays de tutelle à l'instar de la Nouvelle Guinée confiée à l'Australie, le Samoa occidental confié à la Nouvelle Zélande, la Somalie confiée à l'Italie, le Rwanda-Urundi confié à la Belgique, le Cameroun et le Togo britannique ainsi que le Tanganyika confiés à l'Angleterre, le Cameroun et le Togo français confiés à la France.

Le cas du Cameroun est assez particulier car pendant un long temps, il est resté un territoire international. Il a fallu l'organisation de la conférence de Brazzaville pour que le Cameroun se laisse entraîner dans les réformes qui englobaient toute l'Afrique. Il était question de réconcilier la doctrine de Brazzaville et celle de San Francisco. L'Organisation des Nations Unies comme la Société des Nations se contentaient de donner les directives générales, conformément aux articles 75 et 85 de la charte des Nations Unies.

Contrairement au régime de mandat, le but de la tutelle était clairement défini dans l'article 76 qui stipule que les nations qui assuraient la tutelle devaient:

Favoriser le progrès politique, économique et social des populations ainsi que le développement de leur instruction, et favoriser également leur évolution progressive vers la capacité de s'administrer eux mêmes, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourront être prévues dans chaque accord de tutelle...¹³.

La liberté était ainsi laissée aux pays tuteurs de fixer les modalités selon lesquelles ils entendaient administrer les pays qui leur étaient confiés. Il était question que le Cameroun soit administré comme parti intégrante du territoire français et selon la législation française. Cela revenait à dire que le Cameroun devait suivre la doctrine de Brazzaville sous le contrôle de l'ONU¹⁴.

Ainsi jusqu'en 1957, l'évolution du Cameroun fut inscrite dans l'évolution de l'Afrique française. Mais les textes marquant les jalons reçurent dans le territoire les applications accommodées à son statut international.

¹³ Article 76 de la charte de l'ONU, cité par E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, présence Africaine, 1963, p.415.

¹⁴ V. Fondja, *Mise en place des industries au Cameroun, le cas d'ALUCAM à Edéa, 1957-1981*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998, p. 13.

B- Le contexte économique, 1916-1947

Le développement économique du Cameroun va s'orienter largement dans la production agricole.

1- La rupture avec le model allemand

Dès leur arrivée, les Français avaient pris l'initiative d'affranchir la main d'œuvre des grandes plantations allemandes. Le système des grandes concessions fut également supprimé.

a- Les nouvelles orientations agricoles

La France avait pris la résolution d'adopter un nouveau visage à propos de la relation franco africaine. Cela commença par gérer le problème de terre.

Ainsi dans les régions abondamment peuplées comme le Mungo et le Pays bamiléké, France a protégé la propriété foncière indigène. Elle a élaboré une législation qui essayait de donner à l'Etat les terres dites vacantes et de définir les conditions d'acquisition et de limitation des concessions¹⁵.

b- La législation appropriée

Les différentes mesures prises étaient constituées d'un ensemble de textes animés d'un incontestable esprit d'équité et de respect des droits des autochtones. On compte en tout six décrets et deux arrêtés :

- le décret du 15 juillet 1921 réglementant le domaine public
- le décret du 31 octobre 1924 remettant en vigueur les dispositions de l'arrêté du 15 septembre 1921
- le décret du 21 juillet 1932 organisant la constitution des droits fonciers indigènes, qui sera modifié plus tard par un décret du 2 février 1949
- le décret du 21 juillet 1932 instituant au Cameroun le régime de l'immatriculation
- le décret du 10 juillet 1933 réglementant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
- le décret du 12 janvier 1938 portant sur l'organisation du régime des terres domaniales.

Quand aux arrêtés il y a :

- l'arrêté du 15 septembre 1921 portant sur l'organisation du régime de la propriété foncière

¹⁵ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome 2, Yaoundé CEPER, 1985, p. 140.

- l'arrêté du 21 octobre 1938, modifié par l'arrêté du 7 avril 1949 fixant les modalités d'application du décret du 12 janvier 1938, portant sur l'organisation du régime des terres domaniales.

Toutefois, ces textes étaient bénéfiques aux indigènes car ils étaient favorable à l'obtention des titres fonciers et à protéger leurs droits. Ainsi l'exploitation des terres devenait-elle différente. Contrairement aux Anglais qui avaient opté pour la nationalisation et constituaient des coopératives d'Etat sous la domination de « Cameroon Development Corporation », les Français avaient repris peu à peu l'exploitation des ressources agricoles telles que le caoutchouc et l'huile de palme. C'est dans cette logique que va naître par exemple la plantation d'hévéas à Dizangue qui avait d'ailleurs réussi admirablement¹⁶.

Mais l'agriculture était plutôt destinée à faire le bonheur du Cameroun car s'étant rendu compte que le pays était essentiellement agricole avec une population paysanne, la France c'est lancée dans la production des cultures comme la banane, le cacao, le café, l'hévéa et l'huile de palme qui allaient déclencher le grand mouvement de révolution paysanne.

2- L'exploitation des ressources

L'une des forces liées à la présence française en Afrique et au Cameroun principalement est l'exploitation des ressources aussi bien forestières que minières.

a- Ressources forestières

Avec la France, l'exploitation forestière a connu une forte croissance. Dans les années 1936, environ 48 entreprises ont obtenu soixante dix sept coupes couvrant plus de deux cent mille hectares. Chaque année, une moyenne de trente et un mille cent tonnes de bois en grumes et quatorze mille sept cent tonnes de bois ont été débitées¹⁷. Tout ce bois était traité dans des scieries mécaniques à l'instar des scieries de Moukondje et d'Eseka.

b- Le sous-sol

Le sous-sol camerounais est très exploité. Sa richesse a conduit à la création officielle d'un service de mine en 1929 et a été consacrée par le décret du 22 mai 1931. Ses travaux aboutissent à la découverte des minerais comme de la rutile et du titane dans les environs des villes de Dchang et de Banyo, des micas de Loua, du graphite de Deng-Deng et Bipindi dans le sud Cameroun, de l'or alluvionnaire à Batouri et Betare-Oya à l'Est

¹⁶ Ibid, p. 144.

¹⁷ Ibid, p. 146.

Cameroun. Dans la même époque, nous constatons l'existence du cuivre dans le Mayo-Darle au Cameroun¹⁸.

Les sociétés privées travaillent elles aussi à la prospection. On compte en 1936 plus de cent vingt et une autorisations de prospection et les recherches aboutissent à la découverte de la cassitérite à Mayo-darlé, et de la galène aux environs de Garoua.

La plupart des gisements mis immédiatement en exploitation donnent des résultats impressionnants. Entre 1933 et 1935, l'étain passe de 97 tonnes à 314,1 (l'or de 13 kilogramme à 88 kilogramme, tandis que la rutile atteint 45 tonnes dans la même année.

On ne sera donc pas surpris de voir se créer un mythe nouveau: celui de « l'El Dorado camerounais » pour reprendre cette expression si chère à Engelbert Mveng. Dès 1930, une véritable propagande organisée en France et même à l'étranger va chercher à attirer le plus grand nombre d'investisseurs possible. Jean Martet écrivait à propos de ce sujet en 1934 que : « le Cameroun est le trésor du monde. Il y'a de tout au Cameroun. Le sol est d'une richesse folle: tout pousse, le sous-sol est truffé d'or, d'étain...¹⁹ ».

3- La politique des plans FIDES, 1947-1957

La politique s'organise autour de deux étapes majeures. En effet, les jalons de la mise en place d'un développement économique et social des territoires d'outre-mer ont été posés au lendemain de la seconde guerre mondiale par le gouvernement français, puis concrétisés par le parlement par la loi du 30 avril 1946.

En effet l'Assemblée Nationale avait mis en œuvre un programme à long terme de modernisation et de développement de tous les territoires français d'outre-mer. Ce programme avait été initié dans l'optique d'une valorisation immédiate de ses territoires. Il se fonde autour d'un Fond d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES).

Le texte relatif à ce fond laisse entrevoir pour le territoire du Cameroun un plan général de mise en valeur s'étalant sur une période de dix ans, à savoir 1947-1957. La concrétisation est centrée à la fois sur le développement économique et sur les projets sociaux. C'est un plan de mise en œuvre subdivisé en deux phases. La première phase prend effet en 1947 et se termine en 1953. La deuxième commence en 1953 et prend fin en 1957²⁰.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ J. Martet, *Les bâtisseurs de royaumes : voyage au Togo et au Cameroun*, Paris 1934, p. 213.

²⁰ V. Fandjo, *Mise en en place des industries au Cameroun, le d'ALUCAM à Edéa, 1957-1881*, mémoire de maîtrise en Histoire, 1998, p. 18.

a- La première partie du plan, 1947-1953

Cette phase est axée sur l'amélioration de l'infrastructure économique. C'est la condition nécessaire à un accroissement de la production. Il fallait alors réparer le capital existant, fortement dégradé durant la dernière guerre à la cour de laquelle le renouvellement et l'entretien n'avaient pu être convenablement assurés.

a-1- Le but à atteindre

LE but apparaît sous plusieurs formes et touche à plusieurs secteurs économiques qui ont bénéficié les premiers d'un concours financier important et d'une participation active des populations locales. Ces secteurs sont l'agriculture et l'élevage. Les structures agricoles qui se retrouvent dans ce plan ne sont qu'un prolongement et une amélioration de l'œuvre française durant la période de mandat. Toutefois, l'objectif demeure identique, à savoir que le Cameroun doit rester une source de ravitaillement de la métropole. L'agriculture camerounaise dans sa majorité est extravertie.

Ces projets sont réalisés à travers une organisation très minutieuse des services de l'agriculture qui spécifient les rôles à jouer par chaque secteur précis. Cinq divisions agricoles permettent ainsi aux colons de quadriller une bonne partie du pays en vue de faire produire au maximum et en temps relativement court.

Pour ce qui est du deuxième bénéficiaire, il s'agit pour l'administration de favoriser l'installation des entreprises susceptibles de diversifier et de compléter l'économie du territoire par la transformation des produits locaux. Ce secteur comprend ainsi des industries des produits agricoles et forestiers puis un embryon d'une industrie lourde.

Les autres secteurs bénéficiaires paraissent sous trois ordres d'activités qui sont les services, le commerce, les transports et la communication. Notons que l'infrastructure de communication est celle qui a reçu un apport financier important d'une valeur de 26 milliards, 781 millions de francs Cfa²¹, soit la moitié du budget général du plan. De plus, dans le domaine des transports, un intérêt est marqué économiquement par la position géographique du Cameroun et les facilités que ses ports et ses autres voies de communication offrent aux pays voisins et qui entraînent un développement sensible du transit des marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation²².

²¹ S. Njoh, *Le FIDES et son impact sur le développement économique et social du Cameroun sous tutelle française 1947-1957*, mémoire de DIPSS II, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, octobre 1951, p.88.

²² Ibid.

a-2- Les projets du premier plan

Plusieurs projets ont vu le jour à la suite de la création du Fond d'Investissement pour le Développement Economique et Social. Prioritairement, il y a :

- les postes et la télécommunication à l'instar du réseau postal par lequel on passe de 66 établissements à 91 bureaux de poste²³;
- l'aviation, principalement en ce qui concerne l'équipement et le fonctionnement des aérodomes ouverts au trafic aérien;
- les ports : Douala, Kribi;
- les chemins de fer : amélioration des lignes du Nord (Bonaberi-Nkongsamba) et du centre (Douala-Yaoundé) pour une exploitation plus intensive du territoire ; renouvellement du matériel existant et modernisation des infrastructures ; des installations du matériel roulant;
- les routes, les ponts (réhabilitation de certain tronçon, construction de trois axes routiers notamment axe Nord-sud : Douala-Maroua, axe Est-ouest : Douala Yaoundé, axe Ebolowa-Kribi²⁴.

L'accent mis sur le développement économique à travers les infrastructures est également perceptible à un degré moindre à l'équipement à caractère social. Le tableau ci-après est plus illustratif.

Tableau n°1 : équipement à caractère social du premier plan FIDES

	Montant en million de francs Cfa	Pourcentage
Economie rurale	4.225,6	11,5
Infrastructure de base	28.728,6	78,7
Equipements sociaux	3.529,8	9,8
Total	36.542	100

Source : rapport annuel de la France à l'ONU, 1947, p. 114.

L'engouement de la France pour le développement des infrastructures est compréhensible. Le Cameroun a des perspectives économiques prometteuses. Le rapport du gouvernement français à l'ONU sur l'administration du Cameroun mentionne cela pour l'année 1947 : « ... la balance commerciale

²³ ANY. 2 AC 49 « infrastructure du plan de développement économique et social (rentabilité économique et sociale) », p. 1.

²⁴ M. Atangana, *Les relations foncières entre le Cameroun et la France et l'image de la France au Cameroun entre 1946 et 1956*, thèse de Doctorat (nouveau régime) en Histoire, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, Tome II, 1994, p. 465.

du Cameroun devenait excédentaire et le demeurait au cours de toutes les années ultérieures...²⁵ ». Dans le même rapport il est mentionné « ...l'année 1937 fut celle où les échanges commerciaux atteignirent leurs chiffres les plus élevés et où la prospérité du territoire fut la plus grande... »²⁶.

b- La deuxième partie du plan, 1953-1957

Contrairement au premier plan dans lequel le secteur social est renvoyé en deuxième position selon les préoccupations coloniales, le second va mettre un accent particulier sur l'économie rurale.

b-1- Les objectifs

Le deuxième plan mis au point par l'Administration locale est axé sur la production ou plus explicitement sur le développement de l'économie rurale. Il s'appuie sur plusieurs aspects, à savoir :

- l'amélioration des conditions de vie des populations;
- la valorisation des produits par une amélioration de la qualité et des rendements agricoles;
- la diversification de l'économie des régions du sud par l'exploitation de nouvelles ressources agricoles et le développement des activités industrielles;
- l'intégration des régions du Nord dans l'économie générale du territoire par l'exploitation plus complète et plus rationnelle de leur production;
- le complément de l'équipement de l'infrastructure commencé au cours du premier plan en limitant les nouveaux ouvrages à ceux qui paraissent indispensables au développement de la production²⁷.

b-2- Les projets du deuxième plan

Dans l'optique d'un gain à outrance, la France a su concentrer ses intérêts sur le dixième du territoire desservi par les chemins de fer, c'est-à-dire la zone de production des principaux produits d'exportation du Cameroun. Cette zone en forme de demi cercle d'un rayon de 30 à 500 kilomètres autour de Douala devient tellement essentielle pour les plans économiques français au Cameroun qu'on appela «le croissant fertile» et qu'un auteur alla même jusqu'à parler du Cameroun utile²⁸.

Ces projets englobent des domaines divers tels que :

²⁵ *Rapport du gouvernement français à l'ONU*, 1947, p.31.

²⁶ Ibid

²⁷ Ibid, p. 90.

²⁸ P. Hugon, *Analyse du sous-développement en Afrique noire : l'exemple de l'économie du Cameroun*, Paris, PUF, 1968, p. 14.

- la santé : hôpitaux (Douala, Yaoundé, Ayos) ; pharmacies centrales d'approvisionnement, centre psychiatrique territorial, centre expérimental Jamot, léproseries, dispensaires des grands centres (Douala, Yaoundé, etc.) ;

- l'enseignement : instruction primaire (six cents classes d'enseignement public, trois cents d'enseignement secondaire), formation des instituteurs (centre de Libamba: mission protestante, centre de Yaoundé: mission catholique, école professionnelle de Douala, Direction et inspection de l'instruction publique) ;

-l'adduction d'eau et l'électricité : Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Edéa, Maroua, Dschang, etc.²⁹.

Les dépenses effectuées pour le deuxième plan se résument dans le tableau n° 2 ci-après :

Tableau n°2 : Deuxième plan FIDES

	Montant en million de francs Cfa	Pourcentage (%)
Economie rurale	7.044	35,5
Infrastructure de base	8.831	44,9
Equipement social	3.798	19,3
total	19.673	100

Source : P. Bouchart, *le FIDES au Cameroun, civilisation*, vol.VI, n°3, 1956, p. 398.

II- Les réalisations de la politique française de coopération économique et sociale au Cameroun, 1916-1960

Dans cette partie, il est question de présenter les réalisations économiques et les réalisations sociales.

A- Les réalisations économiques

Plusieurs éléments constituent l'action économique de la politique française au Cameroun. Nous allons faire mention du mieux être matériel des populations à travers les cultures vivrières, les pêcheries et l'élevage. Nous allons aussi évoquer les grands travaux du plan FIDES.

²⁹ ANY, 2AC 49(13) récapitulatif des projets du plan général d'équipement et du plan de développement économique et social du Cameroun, 1954.

1- Le mieux être matériel des populations, 1916-1947

a- Les cultures vivrières

Bien avant que l'indigène ne soit appréhendé des nouvelles cultures de produits riches, l'Administration s'est préoccupée d'assurer la pratique externe dans toute l'étendue du territoire des cultures vivrières.

Des semences de riz, d'arachides ont été distribuées aux indigènes dans les régions où ces plantes sont assurées de trouver un sol et des conditions climatiques favorables. C'est ainsi que le canton de Nanga Eboko par exemple a pu fournir près d'un millier de tonnes de riz et que la région d'Ebolowa a pu ravitailler en arachide six mille travailleurs des grands chantiers de travaux publics durant la période allant de 1935 à 1937³⁰.

D'immenses plantations de bananiers ont été établies le long de la voie ferrée du centre et des routes automobilisables qui la prolongent jusqu'à la Sanaga, pour permettre de ravitailler cette denrée qui constitue la base de l'alimentation des indigènes dans la zone équatoriale, les marchés des centres importants du territoire³¹.

Les administrateurs ont tenu aussi à ce que chaque village, même dans les régions les plus éloignées et les plus attardées, aménage dans ses environs immédiats de vastes plantations qui lui assurent une nourriture surabondante³².

Ce supplément de ressource permettrait le cas échéant de porter secours aux régions qui se retrouvaient avoir une récolte déficitaire et d'éviter le retour de ces famines qui ont trop souvent décimé les populations des régions équatoriales.

b- La diffusion de l'élevage

Une des causes principale de l'infériorité physique des races de la forêt réside dans l'absence presque absolue de l'élément azoté dans l'alimentation des populations.

Une des préoccupations dominantes des autorités locale a été depuis l'installation de l'Administration française au Cameroun de reconstituer dans les régions forestières le petit cheptel détruit au cour de la campagne de 1914 et de créer dans les mêmes régions des troupeaux de gros bétail sélectionné qui offrent une résistance à la maladie du sommeil.

³⁰ Any 2 AC.4806, Cameroun, infrastructures économiques 1935-1937, p.41.

³¹ Any, Pa.10048, rapport annuel : gouvernement français au Cameroun, conseil de la Société des nations sur l'Administration sous mandat du territoire du Cameroun, 1935-1937, p.78.

³² Ibid.

Des animaux reproducteurs : cabris, moutons, et porcs ont été confiés à tous les chefs de villages qui ne peuvent ni les vendre ni les abattre. Ainsi s'est constitué dans chaque agglomération un troupeau de petits animaux domestiques qui assure à ces habitants une meilleure alimentation.

Une ferme modèle a été installée à Mvogo béli, une banlieue de Yaoundé ; une autre à Dschang à l'Ouest du Cameroun tente l'acclimatement ou la diffusion dans les zones forestières ou de plateaux du bœuf à bosse de l'Adamaoua et la domestication du petit bœuf mais réfractaire à la maladie du sommeil³³.

Des qu'une certaine quantité de sujet robuste est obtenue, des couples sont distribués aux chefs de village de façon à permettre la constitution de troupeaux de gros bétail, réalisation à laquelle est liée la question de la culture intensive.

c- Les pêcheries

Les Camerounais ont laissé l'impression de négliger les ressources considérables en aliments azotés que pourraient leur procurer la pêche côtière et la pêche en rivière. L'Administration a étudié la possibilité de créer d'importantes pêcheries maritimes et d'aménager sur les grands fleuves camerounais (Nyong et Sanaga) des pêcheries d'eau douce dont le produit permettrait de remédier à la rareté de l'élément carné dans l'alimentation des indigènes. Le poisson est consommé frais dans le voisinage des pêcheries et séché ou fumé dans les régions éloignées.

Pour faciliter la création des pêcheries, l'Administration a envisagé de confier à des équipes de pêcheurs des filets et des barques, dont elles deviennent propriétaires, en payant pendant quelques années une légère redevance³⁴.

d- Les cultures riches

La culture du cacao, déjà de longue date parmi les riverains du Wouri du Mungo, de la Sanaga inférieure et du Nyong, a reçu un nouveau développement. Des plantes ont été distribuées dans les régions par le jardin d'essai. Les indigènes de la région du Nyong ont également été mis à même d'établir d'importantes plantations de cacaoyers. Les agents d'agriculture ont par ailleurs enseigné aux planteurs de meilleures méthodes de préparation de

³³ Any, APA 11512, rapport annuel du gouvernement français sur l'Administration sous mandat du Cameroun pour les années 1922-1923, p.77.

³⁴ Ibid, p. 78.

produits et des séchoirs modèles ont été construits dans les principaux centres producteurs par l'Administration³⁵.

Le cacao du Cameroun a ainsi acquis une valeur commerciale plus grande et les ressources des indigènes producteurs s'en trouvent accrues.

Par ailleurs la culture du caféier a été développée dans la région de Yokadouma à l'est Cameroun qui a pu produire quelques milliers de kilogrammes de fèves d'excellente qualité. Des essais d'acclimatement de ce même arbuste ont été en cour dans les régions de Dschang et de Yoko. Les premiers résultats obtenus sont satisfaisants.

Aussi, les plantations de cocotiers ont été aménagées sur la côte, depuis l'embouchure de la Sanaga jusqu'à celle de Campo : les noix germent dans des conditions favorables et quelques années plus tard, les récoltes étaient en pleine expansion³⁶.

2- Les grands travaux des plans FIDES, 1947-1953

Les réalisations du Fond d'Investissement et de Développement Economique et Social ont été perceptibles entre 1947 et 1953 à travers les infrastructures de communication et les équipements sociaux. Notons tout de même que l'accent n'a pas été mis véritablement dans l'industrie et l'économie rurale qui sont les principaux leviers et véritables bases de l'économie et du développement d'un pays.

a- Le premier plan

Pendant le premier plan, un grand nombre de réalisations effectives et concrètes a été observé. Nous pouvons énumérer entre autres :

- l'aménagement des grands axes routiers tels que l'axe Douala Bassa-Edéa
- la construction du pont sur le Wouri
- l'agrandissement et la modernisation du port de Douala
- la modernisation des chemins de fer à l'instar de Bonabéri-Nkongsamba, Douala-Yaoundé
- la construction du barrage sur la Sanaga à Edéa.

b- L'impact des réalisations sur les populations

A la suite de ces réalisations, nous pensons avec S. Njoh. que le Fond d'Investissement de Développement Economique et Social a favorisé d'une

³⁵ Ibid.

³⁶ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome II, Yaoundé, CEPER, 1985, p. 40.

manière officielle, mais voilée, l'exploitation des colonies³⁷. L'implication des Camerounais dans la gestion de cet organisme de financement a pour but de stimuler une certaine objectivité et une certaine transparence du gouvernement français dans le processus d'émancipation des peuples colonisés³⁸. S. Njoh continue en affirmant que « le FIDES apparaît comme une cause morale de la France face à une opinion internationale devenue très exigeante envers les maîtres véreux et conservateurs »³⁹. Il n'est donc pas surprenant de constater dans un tel contexte que la France, bien que prônant à travers certaines réalisations le développement économique du Cameroun, est réticente aux mouvements nationalistes naissants des Camerounais, manifestant de façon forte la volonté de participer à la gestion de leur pays.

B- Les réalisations sociales

Concernant les réalisations d'ordre social, l'accent est essentiellement mis sur des réformes Administratives à travers le mieux être moral et social des populations.

1-Les réalisations du mieux-être moral et social des populations

Elles s'observent sur les mesures prises par la France pour l'amélioration des conditions sociales et une justice indigène fiable.

a- Les mesures prises par l'administration française

L'Administration française s'est occupée de l'évolution morale et sociale des populations du Cameroun. Nous avons par exemple la disparition de l'esclavage et de la traite assurée par une occupation très serrée du pays qui favorise la mise en confiance des populations et l'édiction des peines sévères contre les traitants.

Nous avons également la réglementation du travail qui accorde aux employés toutes les garanties par l'obligation du visa de l'administration pour tous contrats de travail et par la création des tribunaux d'arbitrage auxquels doivent être soumis tous les litiges entre employeurs et employés.

³⁷ S. Njoh, *Le FIDES et son impact sur le développement économique et social au Cameroun sous tutelle française - 1947-1957*, DIPRESS II, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1998, p. 53.

³⁸ V. Fandjo, *Mise en place des industries au Cameroun, le d'ALUCAM à Edéa, 1957-1881*, mémoire de maîtrise en Histoire, 1998, p. 25.

³⁹ S. Njoh, *Le FIDES et son impact sur le développement économique et social au Cameroun sous tutelle française 1947-1957*, DIPRESS II, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1998, p. 53.

Nous notons la restriction au commerce des stupéfiants uniquement délivrés sur ordonnance par des médecins et la destruction sur toute l'étendue du territoire des plantations des chanvres à fumer.

De même, le respect de toutes les croyances compatibles avec les principes de civilisation et neutralité de bienveillance de l'administration à l'égard des missions de toutes les confessions.

Enfin la diffusion de l'enseignement par la création de nombreuses écoles, l'organisation de l'enseignement professionnel qui va donner au territoire les ouvriers dont il a besoin pour sa mise en valeur économique, l'ouverture des écoles ménagères où des principes d'économie domestique dans lesquelles les filles reçoivent des leçons d'hygiène et de puériculture⁴⁰. Au cas bien improbable où des demandes émanant de particuliers viendraient se produire, des garanties indispensables de moralité et de devoir seraient exigées et des dispositions spéciales seraient prises en vue d'assurer le contrôle et la surveillance des nouveaux établissements d'instruction.

Nous pouvons observer à titre illustratif les statistiques générales de l'enseignement officiel durant les années 1922 et 1923.

Tableau n° 3: Statistiques de l'enseignement, 1922-1923

Désignation des écoles	Personnel					Diplômes délivrés			
	Nombre d'écoles	Nombre de classe	européen moniteurs	Contre maître ouvrier	Nombre d'élèves	Diplôme de sortie de l'école supérieure	Moniteur indigène	Certificat de fin d'étude	Prévisions budgétaires
1923									

⁴⁰ Any, APA 10048, rapport annuel du gouvernement français sur l'Administration sous mandat du Cameroun pour les années 1922-1923, p.36.

Enseignement général :										
Ecole supérieure	1	3	4	0	0	72	15	5	0	387.665 francs français
Ecole régionale	6	29	8	21	0	1480	0	0	46	
Ecoles de village	42	46	1	46	0	2210	0	0	5	
Enseignement spécial :										
Ecole ménagère	4	4	4	0	0	110	0	0	0	455427 francs français
Ecoles professionnelles	6	0	1	0	9	113	0	0	0	
Total	59	82	18	67	9	3985	15	5	51	
Enseignement post scolaire	10	47	7	40	0	1100	0	0	0	
1922										
Enseignement général :										
Ecoles supérieures	1	2	3	0	0	65	0	5	0	411400 francs français
Ecoles régionales	5	25	10	15	0	1290	0	0	38	
Ecoles de villages	30	33	0	33	0	1850	0	0	1	
Total	36	60	13	18	0	3205	0	5	39	

Source : Archives Nationales de Yaoundé, APA 10048, page 79

Il convient d'ajouter à ces différentes mesures prises pour assurer le bien être moral des populations, la création d'un journal distribué gratuitement dans tout le Cameroun et l'exercice de la justice indigène⁴¹.

b- L'exercice d'une justice indigène

La justice constitue le moyen d'action par excellence sur le milieu local. C'est au tribunal que l'on peut combattre les abus dangereux pour la société noire. Les sanctions exemplaires indiquées sont de type à promouvoir une société humaine digne et respectueuse.

⁴¹ Any, APA 10048, rapport annuel du gouvernement français sur l'Administration sous mandat du Cameroun pour les années 1935-1937, p.79.

En effet, l'organisation de la justice indigène au Cameroun a été modifiée en 1921 car, les attributions dévolues au procureur de la république auprès du tribunal de première instance de Douala par le décret du 13 avril 1921, organisant la justice au Cameroun ont été transférées au procureur de la République, le chef du service judiciaire. Les attributions du président du tribunal d'homologation ont de même été transférées au Président du conseil d'appel. Cette réforme est la conséquence obligatoire de la réorganisation de la justice européenne au Cameroun, réalisée par le décret du 20 décembre 1922⁴².

2- Le second plan FIDES, 1953-1957

La deuxième phase du plan présente majoritairement des réalisations sociales. Ces dernières couvrent toute l'étendue du territoire. Nous pouvons remarquer que les réalisations sociales ont été mises en œuvre par ordre de priorité. Nous citons entre autres :

- les équipements sanitaires, notamment les pharmacies, le centre expérimental Jamot etc.

- les équipements scolaires : l'enseignement public du premier degré, l'enseignement catholique, l'enseignement protestant⁴³.

- l'urbanisation et l'habitat : l'accent a été mis sur l'adduction d'eau, l'électricité, la création de nombreux lotissements, etc.

Au vu de toutes ces réalisations sociales, il est clair que l'objectif de la France demeure en profondeur à savoir :

*Décourager par avance les tentatives industrielles qui pourraient se faire dans nos colonies, obliger en un mot nos possessions d'Outre-mer à s'adresser exclusivement à la métropole pour leurs achats de produits manufacturés et à remplir de gré ou de force, leur office de débouchés réservés, par privilège à l'industrie métropolitaine*⁴⁴.

Ce type de discours s'est d'ailleurs pérennisé et même légitimé. Nous avons pour preuve la déclaration de De Gaulle à Brazzaville en 1944 qui dit :

...les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité

⁴² Ibid, p.80.

⁴³ De manière respectueuse, ces établissements sont de nos jours perçus comme suit : Lycée Général Leclerc, Lycée Joss, Lycée de New Bell, Lycée de Manengouba, Lycée Classique de Garoua (enseignement public), Collège Vogt, Collège Libermann, Collège Evangélique de Libamba (enseignement privé)

⁴⁴ J. Meline, *Ministre français de l'agriculture au congrès annuel de l'association de l'industrie et de l'agriculture*, le 8 mars 1899, cité par R. Dumont in *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, Edition du Seuil, 1962, p.37.

*d'évolution hors du bloc français de l'empire ; la constitution éventuelle, même lointaine, de self-governments dans les colonies est à écarter*⁴⁵.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il ressort que la France et Cameroun sont deux pays liés par l'histoire. Cette liaison tient sa force dans la recherche des intérêts aussi bien politiques qu'économiques. Cette coopération qui date depuis très longtemps a des enjeux géostratégiques, économiques multiformes. De façon générale, c'est une relation qui laisse entrevoir un déséquilibre au niveau du rapport de force, si l'on s'en tient aux différentes réalisations observées çà et là. Tout compte fait, la coopération entre le Cameroun et la France est née, une coopération économique et sociale. Elle évolue de manière variée et va continuer de façon croissante tant que les leaders politiques en exercice la maintiennent au rythme des avantages tirés par chaque Etat.

Yaoundé

⁴⁵ Extraits des recommandations adoptées à la conférence africaine de Brazzaville in H. Grimal, *La décolonisation, 1919-1963*, Paris, Armand Colin, 1965, P. 170.